ARRETE DU MAIRE N°2025_44
Portant alignement individuel

Le Maire de la commune de Corcoué-sur-Logne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques concernant la parcelle YN 290.

CONSIDERANT que l'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public au droit des propriétés riveraines, qu'il est fixé soit par un plan d'alignement soit par un alignement individuel.

La demande par laquelle le cabinet de géomètre expert Hugues Cesbron situé 10 Place Alfred Kastler 85300 Challans demande l'alignement au droit de la propriété sise chemin du Parc, cadastrée YN N°290 appartenant au [redacted]

ARRETE

Article 1er : L'alignement chemin du Parc au droit de la parcelle cadastrée YN N°290 est défini par la limite actuelle de la propriété, conformément au plan d'état des lieux joint au présent arrêté.

Article 2 : Le droit des tiers seront expressément réservés.
Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté n'est valable que pendant la période d'une année à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Corcoué-sur-Logne, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, tout agent de force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corcoué-sur-Logne,
Le 02 juin 2025.

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,
M. SAUVAGET Alban.

Ampliation :
- Gendarmerie (Brigade de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)
- Délégation du pays de Retz
- Demandeur

Publié sur le site internet ou notifié le : - 3 JUIN 2025

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.

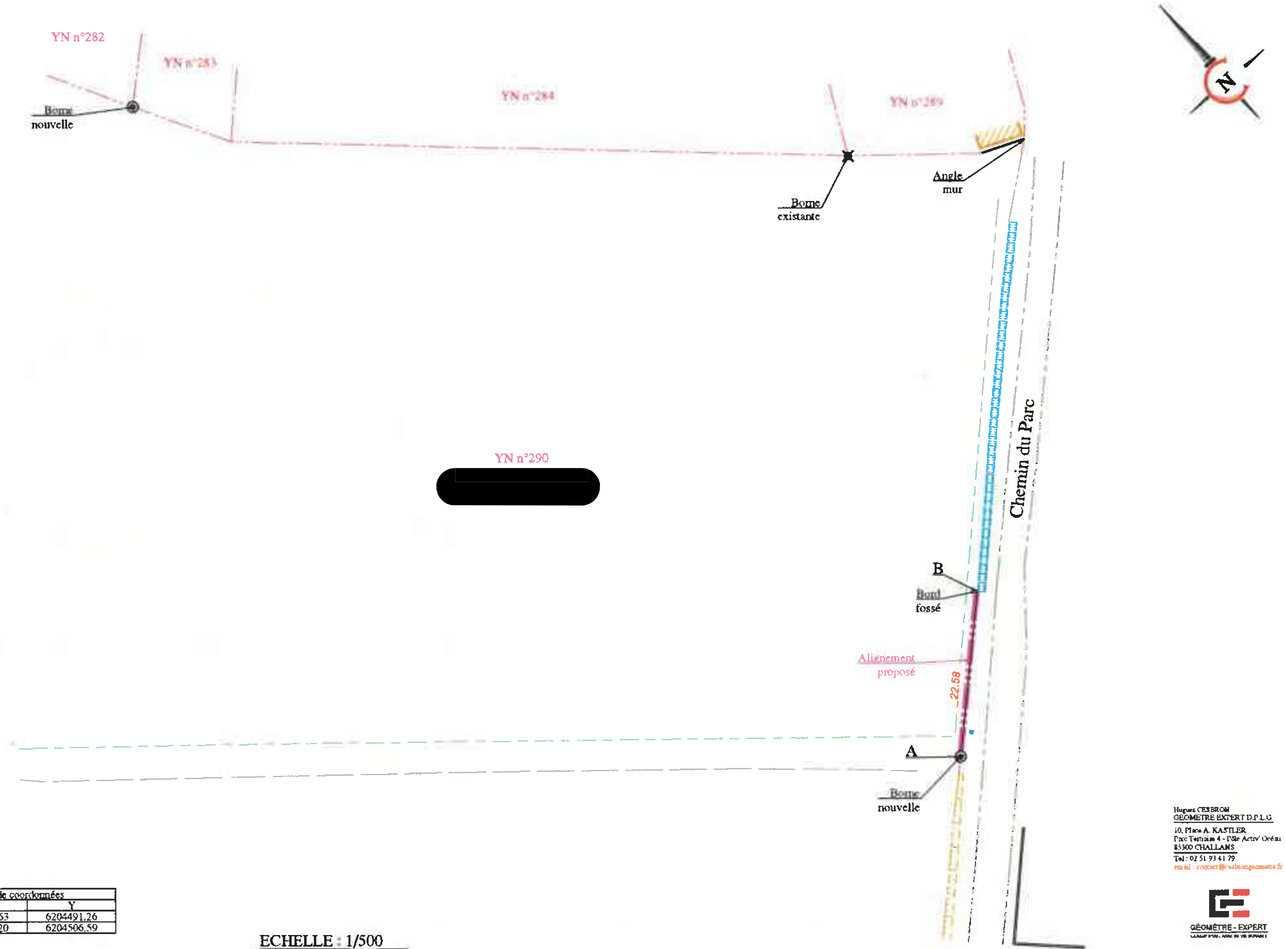

Tableau de coordonnées		
Pts	X	Y
A	1353824,63	6204491,26
B	1353841,20	6204506,59

ECHELLE : 1/500

0 20m

Hugues CESBRON
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G
10, Place A. KASTLER
Parc Tertiaire 4 - Pôle Activ' Océan
85300 CHALLANS
Tel : 02 51 93 41 79
email : contact@cesbrongeometre.fr

GÉOMÈTRE - EXPERT

25290 ADC